

Chapitre 5

Historique des efforts pour restaurer le lac

(Suite)

Après la construction du premier tronçon de l'égout municipal au début des années 70, il restait trois sources de préoccupations concernant les eaux usées: (1) la ferme de canards; (2) les propriétés ayant leurs propres installations septiques; (3) les débordements du réseau d'égout (surverses).

La ferme de canards

Dans une lettre de 1991 envoyée au ministère de l'Environnement, la commission de l'Environnement du lac Brome estimait qu'environ 36% du phosphore entrant dans le lac provenait de la ferme de canards, surtout des tas de fumier à ciel ouvert et, dans une moindre mesure, de la lagune près du ruisseau Pearson. Des tests menés en 1998 ont qualifié d'« élevé » le niveau de phosphore présent dans les sédiments du ruisseau Pearson, adjacent à la ferme. Depuis ce temps, la direction de la ferme a pris les mesures pour corriger la situation. C'est ainsi que la lagune a été éliminée et que le fumier est désormais placé sur une plate-forme étanche munie d'un drain connecté à un réservoir qui permet de capter les eaux de ruissellement. Plus récemment, un grand nombre d'arbres ont été plantés sur la propriété de manière à absorber le phosphore du sol saturé après tant d'années.

Les propriétés ayant leurs propres installations septiques

Pour ceux qui n'ont pas accès au réseau d'égout municipal, la réglementation actuelle exige une installation standard comportant une fosse septique et un champ d'épuration implantés sur un terrain aux dimensions minimum requises et où les conditions de sol sont favorables. Sinon, une fosse scellée ou une alternative acceptable (par exemple une unité *Ecoflo*) sont obligatoires. Soulignons que les installations septiques standard ont d'abord été conçues pour traiter les coliformes fécaux et non le phosphore.

Ainsi, dans une installation standard, le phosphore est fixé par le sol sous le champ d'épuration. Cependant, avec le temps, le sol se sature et perd alors sa capacité d'absorption. L'effluent contenant du phosphore est alors libre de s'écouler vers le lac. La durée de vie de ces systèmes a été estimée comme pouvant varier entre quinze et trente ans, sans qu'aucune restriction n'ait encore été fixée quant à l'âge des champs d'épuration.

Au fil des années, les règlements ont été resserrés. Mais, à moins de démontrer formellement qu'une installation polluée, la Ville a été, jusqu'à maintenant, réticente à forcer un propriétaire à se conformer aux normes en vigueur ; il est probable que des systèmes non conformes soient encore installés sans que l'inspecteur municipal le sache. Une analyse effectuée par Renaissance Lac Brome conclut que sur 249 installations appartenant à des résidents du lac, 71% ne respectent pas les distances minimales au lac.

Essentiellement, la Ville a adopté une approche de « ne pas s'en mêler » quant au contrôle des installations septiques - à l'exception de la récente obligation de vidange à tous les deux ans. Pour illustrer cela, le 28 juin 2001, le journal *Le Devoir* publiait un article intitulé « Lac Brome: un lac en sursis » qui annonce une propriété à vendre comme suit : « Installation septique non conforme, mais tolérée par la Ville de Lac-Brome ».

Débordements du réseau d'égout

En 1993, le réseau d'égout de la Ville a été étendu aux condos du 400 Lakeside, puis aux condos Inverness. En tout, le réseau compte maintenant dix-sept stations de pompage. Durant les premières années, rares étaient les stations équipées d'un générateur ou d'une deuxième pompe. Par conséquent, dans le cas d'une panne d'équipement ou d'une panne d'électricité, les eaux usées étaient déversées directement dans le lac. La Ville a toujours été réticente à divulguer le nombre et la durée de ces débordements. En fait, en 1992, après qu'une station de pompage eut été vandalisée et après que la Ville eut refusé de fournir des informations sur le débordement qui en avait résulté, une plainte a été faite à la Commission d'accès à l'information. La réponse fut que la Ville n'avait aucun motif pour ne pas divulguer cette information. Bien que la fiabilité des données n'ait pas été assurée, il semble que les surverses aient totalisé 127 heures en 1990.

Depuis lors, la plupart des stations ont été équipées de générateurs et de pompes prêtes à prendre le relais. Les débordements (mais pas la durée) sont dénombrés sur le site internet du gouvernement après avoir été signalés par le fournisseur mandaté par la Ville. Selon ces chiffres, les débordements ont été pratiquement éliminés. Toutefois, comme le maire actuel, M. Decelles, l'a déclaré, lorsque des débordements se produisent, il n'y a pas de réservoir tampon à chaque station pour éviter que les eaux usées atteignent le lac. Une solution à cela, discutée avec la ferme de canards, pourrait être de raccorder un tuyau au grand réservoir de la ferme et d'y détourner tout débordement par l'intermédiaire de la station du chemin Centre.



Station de pompage au chemin Centre avec la génératrice (voir la flèche)